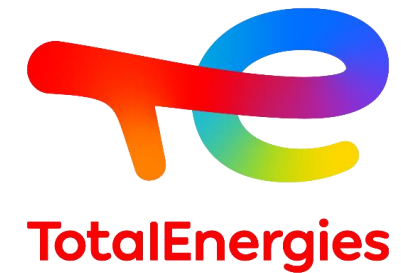


ANNEXE V DE L'ETUDE D'IMPACT

COMPTE RENDU COMITE DE PROJET

(TotalEnergies Renouvelables France)

PROJET EOLIEN DE L'OISELIERE
Communes de Bovée-sur-Barboure, Demange-Baudignécourt et Mauvages
Département de la Meuse (55)



TotalEnergies Renouvelables France
Pôle technologique du Mont Bernard
18, rue Dom Pérignon



Réalisation du dossier :
Bureau d'Études JACQUEL & CHATILLON
3, Quai des Arts
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03.26.21.01.97

OCTOBRE 2024

Compte Rendu :
Comité de Projet sur le Parc Eolien de **L'Oiselière**
 (Communes de Bovée-sur-Barboure, Demange-
Baudignécourt et Mauvages (55))

Invités :

Communauté de communes des Portes de Meuse	Représentée par Jean-Claude ANDRE (Maire de Demange-Baudignécourt et Vice-Président en charge de la Voirie – Eau – Assainissement - Environnement)
Communauté de communes de Commercy Void Vaucouleurs	Représentée par Joël PETITJEAN (Maire de Marson sur Barboure et Vice-président en charge de la voirie et réseaux de la comcom CVV)
Commune de Bovée sur Barboure	Dominique LEROUX (Maire)
Commune de Boviollles	ABSENT
Commune de Broussey en Blois	ABSENT
Commune de Delouze-Rosières	ABSENT
Commune de Demange-Baudignécourt	Jean-Claude ANDRE (Maire)
Commune de Houdelaincourt	ABSENT
Commune de Marson sur Barboure	Joël PETITJEAN (Maire)
Commune de Mauvages	Mathieu SCHILLINGER (Conseiller)
Commune de Mélinvy le Grand	ABSENT
Commune de Mélinvy le Petit	EXCUSE
Commune de Montigny lès Vaucouleurs	ABSENT
Commune de Naives en Blois	Daniel VAUTHIER (Maire)



Commune de Reffroy	ABSENT
Commune de Saint Joire	ABSENT
Commune de Sauvoy	ABSENT
Commune de Tréveray	ABSENT
Commune de Vaucouleurs	ABSENT
Commune de Villeroy sur Méholle	ABSENT
Commune de Void Vacon	ABSENT
TotalEnergies Renouvelables France	Baptiste ADIASSE, Isabelle POSTIC, Pierre TABORELLI, Amaury BOUCHEREAU, William POUMEYROL

I. Présentation du projet éolien de L'Oiselière (55) – TotalEnergies

Points abordés :

1. Présentation de TotalEnergies Renouvelables France
2. Objectif du projet
3. Localisation du projet
4. Volet écologique
5. Présentation technique du projet de L'Oiselière
6. Volet paysager
7. Implication citoyenne
8. Enjeux socio-économiques
9. Coûts prévisionnels
10. Calendrier du projet
11. Questions diverses



Echanges :

1. Présentation de TotalEnergies Renouvelables France

Ouverture de la séance avec le rappel du décret du 10 mars 2023 relatif aux comités de projet promulgué par la loi APER.

Tour de table et présentation de TotalEnergies et de son ambition d'électrification de son mix énergétique de vente (>50% d'ici 2050), puis TotalEnergies Renouvelables France. Filiale 100% détenue par TE, spécialisée dans les EnR (PV éolien hydro stockage), organisée en agences et antennes et présente sur toute la chaîne de valeur d'un projet de production d'énergie renouvelable (EnR).

Compléments sur nos projets en développement et en exploitation dans la région Grand-Est et particulièrement dans le département de la Meuse et présentation de nos valeurs et engagements au sein de la compagnie.

2. Objectif du projet

Reprise du contexte écologique et énergétique fragilisé, et de la nécessité de transition.

Objectifs PPE / SRADDET / PCAET (filiale renouvelable : objectif de tripler la production entre 2018 et 2050). Les objectifs du PCAET sont plus ambitieux que ceux du SRADDET.

Question :

○ Les plateformes éoliennes sont-elles décomptées du nombre d'hectares d'artificialisation des sols autorisé pour les communes ?

Réponse : Il est vrai que la loi zéro artificialisation nette et la nécessité d'installer davantage d'énergies renouvelables peut entrer en contradiction. Cette loi prévoit une dérogation pour la première tranche de dix ans concernant les consommations d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) occupés par une installation de production d'énergie photovoltaïque.

L'éolien sur terre, tout comme le photovoltaïque peut faire partie des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) d'intérêt général majeur pour lesquels une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers est réservée à l'échelle nationale.

Pour rappel, l'emprise au sol d'un projet éolien est relativement limitée (de l'ordre d'une trentaine d'ares par plateforme d'éolienne).



3. Localisation du projet

À la suite d'une analyse territoriale, TotalEnergies Renouvelables France cible les espaces qui présentent un potentiel de développement éolien.

- ⇒ Le site du parc éolien est idéal car situé sur 3 communes et à une distance de plus de 2km de celles-ci et entouré de bois réduisant ainsi son impact paysager.
- ⇒ Mention de l'environnement majoritairement agricole.
- ⇒ Mention des contraintes primaires avec le réseau GRT Gaz, la ferme au sud-ouest du site et les boisements (recommandation DREAL : Distance de 200m aux lisières)

Remarque :

○ Le projet de L'Oiselière a fait l'objet d'une délibération défavorable par la commune de Mauvages. Les raisons qui furent évoquées étaient : un manque de retombées économiques par rapport au projet EDF sur des parcelles communales et un engagement de la part des élus auprès des habitants pour un nombre d'éoliennes et ne veulent pas dépasser ce nombre.

Réponse : TotalEnergies n'a pas été informé de cette délibération défavorable. TotalEnergies a (par la suite) présenté en partie 8 de ce comité de projet les retombées économiques du projet qui ne sont pas négligeables. Une parcelle communale de Mauvages est idéalement placée pour y positionner le poste de livraison électrique et TotalEnergies souhaiterait augmenter les retombées économiques de la commune en signant une promesse de bail pour cette parcelle (ZO 18). D'autres retombées économiques peuvent tout à fait être mises en place si la commune de Mauvages accepte d'en discuter. TotalEnergies souhaite échanger avec les habitants pour présenter ce projet. De plus, tant que les deux projets en cours sur la commune ne sont pas autorisés, le nombre d'éoliennes réellement installées sur la commune ne peut être définitivement connu. Ce projet n'est pas non plus de nature à ajouter un impact visuel ou acoustique aux habitants de Mauvages, la cohabitation entre ces 2 projets est techniquement possible.

4. Volet écologique

Présentation de la méthodologie du bureau d'étude Envol Environnement pour mener le volet écologique de l'étude d'impact.

Présentation des enjeux écologiques recensés, et de la définition de la zone à moindre impact sur laquelle TotalEnergies a basé l'implantation de ses éoliennes.

Présentation des recommandations formulées par le bureau d'étude Envol Environnement à la suite de la finalisation de l'état initial du VNEI.



5. Présentation technique du projet éolien de l'Oiselière

Présentation de l'implantation retenue avec 5 machines et leurs espacements avec les chiffres clés du projet, puissance, production, CO2 évité....

Les hypothèses de raccordement ont été présentées avec :

- Le poste source de Houdelaincourt à 11,8 km
- Le poste source de Void à 15 km
- Le futur poste source de Saint Aubin sur Aire à 15,8 km (construction à horizon 2030) qui semble la solution la plus plausible au vu de la capacité de raccordement restante sur les autres postes.

La compatibilité avec le projet déposé d'EDF à proximité fut abordée avec la démonstration d'une cohabitation possible des deux projets.

6. Volet paysager

Présentation de la méthodologie du bureau d'étude Jacquiel & Chatillon pour mener le volet paysager de l'étude d'impact.

Présentation des unités paysagères : nombreux boisements et plusieurs vallées (Ornain, Saulx, Meuse) et le plateau du Barrois.

La sensibilité majeure se situe au niveau de la fontaine-lavoir de la commune de Mauvages classée aux monuments historiques à proximité du site. D'autres sont observables sur les communes de Void-Vacon, Vaucouleurs, Houdelaincourt et Gondrecourt le Château qui sont à la limite du périmètre rapproché et éloigné.

Nombreux masques existants (différents boisements, topographie creuse du site, parcs éoliens existant).

Présentation des points de vue, et des photos sélectionnées pour les photomontages :

- Prise de vue depuis la fontaine-lavoir à Mauvages
- Prise de vue depuis l'entrée nord-ouest de Demange-aux-Eaux (D966)
- Prise de vue depuis l'entrée nord-est de Bovée-sur-Barboure

Question :

○ Quelles sont les machines visibles sur les photomontages de Mauvages et Demange aux Eaux ?

Réponse : Le bureau d'étude a pris en compte les projets éoliens déposés afin de traiter l'impact paysager dans son ensemble. En l'occurrence ces machines sont celles du projet déposé d'EDF.



Remarque :

○ Il y a déjà beaucoup d'éoliennes dans le secteur

Réponse : Le projet de L'Oiselière s'inscrit dans une zone où d'autres parcs éoliens sont présents ou en cours d'instruction. Le projet s'inscrit dans la continuité des autres parcs et derrière ceux-ci pour les communes limitrophes. Ceci permet alors de ne pas augmenter l'effet d'encerclement ni réduire l'angle de respiration. De plus, la visibilité du projet est bien réduite du fait de la topographie, de la végétation et de la distance aux communes comme le démontrent les photomontages.

7. Implication citoyenne

Engagement auprès des acteurs du territoire avec des échanges depuis 2018 avec les élus et une reprise de contact avec les collectivités et conseils municipaux depuis 2023.

Une réunion publique a eu lieu à Broussey-en-Blois le 20 avril 2019 et une permanence publique est prévue en septembre/octobre 2024 dont la date sera communiquée via une lettre d'information courant septembre 2024.

TotalEnergies contactera les communes pour les informer de la distribution de la lettre d'information et organiser la future permanence publique.

8. Enjeux sociaux économiques

Présentation des retombées économiques et sociales du projet sur le territoire (les 3 communes, Intercom CVV et Portes de Meuse, département de la Meuse).

- Retombées fiscales (IFER, CFE et Taxe Foncière)
- Retombées potentielles (Poste de Livraison électrique sur parcelle communale, participation dans la Société de Projet, Servitudes, Mesures d'accompagnement, Sponsoring et Mécénat : Education, formation et jeunesse ; Climat et Développement Durable ; Culture et Patrimoine)

Les retombées potentielles sont à discuter avec chaque commune lors d'échanges avec le maire et son conseil municipal. TotalEnergies souhaite entrer en discussion à ce sujet dès que possible afin de permettre aux 3 communes concernées par le projet de toucher davantage de retombées économiques et/ou de participer à des projets pour chacune de ces communes.

Questions :

- ##### **○ Est-ce que dans le cadre des actions de mécénat il est envisageable que TotalEnergies participe au financement de la restauration d'un monument ?**



Réponse : Ce type de proposition peut être envisageable, pour que la fondation TotalEnergies puisse juger de la recevabilité de cette convention de mécénat, un dossier détaillant le projet et ses motivations doit nous être transmis.

Remarque :

○ Les élus indiquent que les habitants ne seraient pas vraiment intéressés par le financement participatif.

9. Coûts prévisionnels

Fourchettes de coûts prévisionnels annoncées – évolutif. CAPEX ~22-27M€ ; OPEX ~1,6-2M€/an

10. Calendrier du projet

Si aucun obstacle majeur n'intervient pendant le développement du projet, nous prévoyons une durée d'instruction de 24 mois et l'obtention du permis de construire et autorisation environnementale fin 2026 / début 2027, pour une mise en service (MSI) prévisionnelle fin 2029. Cependant, au regard de la disponibilité du raccordement dans la zone et de la construction du poste source de Saint-Aubin-sur-Aire prévu en 2030, la mise en service pourrait donc survenir cette même année.

11. Questions diverses

Pas d'autres questions.

Actions à venir :

- Rencontre des conseils municipaux et/ou maire pour discuter des mesures d'accompagnement et retombées économiques du projet pour chaque commune
- Distribution d'une lettre d'information aux habitants en septembre et permanence publique en octobre